

**Plan d'étude**

Master of Arts in Family, Children and Youth Studies

Master of Arts en Études sur la famille, l'enfance et la jeunesse

Master of Arts in Familien-, Kinder- und Jugendstudien

**Programme d'études approfondies (90 crédits ECTS)****1. Description générale du programme**

L'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille a conçu un **Master interdisciplinaire** en collaboration avec des représentants des sciences sociales et humaines. Celui-ci est rattaché à la Faculté des lettres. Le plan d'étude est régi par le règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du Master à la Faculté des lettres (règlement ci-dessous). Les étudiant-e-s obtiennent un Master of Arts en Études sur la famille, l'enfance et la jeunesse.

L'orientation du programme Master est **interdisciplinaire** et regroupe les domaines de la psychologie, des sciences de l'éducation, du droit ainsi que des sciences sociales et humaines. L'organisation du programme est élaborée en étroite collaboration avec les représentants-es des domaines d'étude associés. Il n'y a pas de restrictions concernant le début d'étude.

Les **compétences** transmises dans le cadre de ce programme Master doteront les étudiant-e-s d'une compréhension cohérente de la famille et des processus familiaux. Les étudiant-e-s ont la possibilité d'approfondir des questions sociales et culturelles relevant des domaines de la famille, de l'enfance et de la jeunesse. Les cours de psychologie visent à transmettre des connaissances sur l'individu et ses relations au sein de la famille. Les sciences de l'éducation aborderont des théories pédagogiques et d'apprentissages. Elles thématisent entre autres les processus pédagogiques rapportés au contexte familial, scolaire et des loisirs, ainsi que sur les bases optimales à donner dans la petite enfance. Les cours de droit éclaireront le cadre légal de la famille dans la société. Les contributions d'autres disciplines placeront les thèmes de famille dans un contexte socioculturel et historique. Les évolutions sociologiques se reflètent dans les lois et la jurisprudence sur la famille comme dans les exigences relatives aux politiques familiales. L'analyse des processus psychologiques qui se déroulent au sein de la famille ainsi que la présentation du cadre légal, des conditions favorables aux enfants dans leur environnement social et des évolutions sociologiques qui touchent aux questions familiales permettront aux étudiant-e-s d'acquérir un large éventail de connaissances. Les professionnels de nombreux domaines d'activité sont aujourd'hui confrontés à une diversité croissante des formes familiales, des prises en charge des enfants, des styles de vie des jeunes et de leurs parcours vers l'emploi. Les outils des sciences sociales (comme l'anthropologie, la sociologie, l'histoire et l'archéologie) permettent d'appréhender ces réalités actuelles, tout en

les replaçant dans une évolution temporelle et des contextes d'émergence culturels. La formation proposée par les sciences sociales et historiques part du constat que les enfants et les jeunes sont à la fois des enjeux et des acteurs sociaux, qu'ils participent activement donc aux différents espaces économiques, culturels et politiques.

**L'interdisciplinarité** sous-entend la collaboration entre les différentes disciplines. Chacune de ces dernières ne modifie pas ses méthodes et buts, mais vise plutôt à combler les lacunes existantes et permet d'établir des connexions ponctuelles. Afin de pouvoir travailler de manière interdisciplinaire, les étudiant-e-s ont besoin de consolider les acquis de leur domaine initial tout en acquérant de solides connaissances spécialisées et méthodologiques appartenant aux autres disciplines. Cet aspect est garanti dans le programme d'étude : les étudiant-e-s acquièrent aussi bien dans le domaine méthodologique que spécialisé des connaissances approfondies dans au moins deux disciplines. L'approche interdisciplinaire est également appliquée pour la rédaction d'un travail de Master interdisciplinaire. Ce programme fait également la part belle au travail interdisciplinaire en favorisant les échanges entre étudiant-e-s en Master issus de divers domaines d'études, qui fréquentent ensemble les différentes unités d'enseignement. Le diplôme de Master permettra aux étudiant-e-s d'appliquer les compétences spécialisées et méthodologiques acquises en droit, en psychologie et en sciences humaines et sociales pour les questions relevant du domaine de la famille, de l'enfance et de la jeunesse.

## 2. Admission

L'admission au Master est possible pour les candidats titulaires d'un Bachelor d'une université ou d'une haute école reconnue. Les étudiant-e-s peuvent choisir un programme d'études secondaires en plus de ce programme de Master.

Afin d'amener les **compétences** des étudiant-e-s issu-e-s de différentes disciplines à un **niveau comparable**, les étudiant-e-s sont obligé-e-s de suivre un programme complémentaire. L'admission des étudiant-e-s et la définition du programme complémentaire sont déterminées par la Faculté des lettres, en collaboration avec les représentants des disciplines concernées.

## 3. Début et durée des études

Les études peuvent commencer au semestre de printemps ou d'automne. La durée minimale du Master est de 3 semestres. La durée maximale des études est de 9 semestres (art. 48 du règlement).

Si cette durée n'est pas respectée, l'étudiant-e ne peut plus poursuivre ses études (art. 48 du règlement).

Le Conseil décanal statue sur les demandes visant à prolonger la durée des études de Master. Celles-ci doivent être adressées par écrit au Conseil décanal au moins 30 jours avant la fin du

dernier semestre d'études autorisé et comporter un bref exposé des motifs (art. 49 du règlement).

Pour les étudiant-e-s déjà inscrit-e-s en Bachelor et en Master avant le semestre d'automne 2019, l'art. 48 du règlement s'applique à partir du semestre d'automne 2019. Le nombre de semestres déjà accomplis n'est pas pris en compte dans le calcul de la durée maximale des études (art. 74 du règlement).

#### **4. Structure du programme (voire également annexe 1 : aperçu tabellaire)**

Le programme de Master comprend trois modules de base obligatoires et d'égale importance (45 ECTS au total) en Psychologie et Sciences de l'éducation, en Droit ainsi qu'en Sciences sociales et humaines (15 ECTS par module). S'ajoute à cela un **module à choix** choisi par les étudiant-e-s, destiné à approfondir un domaine particulier (famille ou enfance et jeunesse, 15 ECTS). Dans ce cadre auront lieu les séminaires méthodologiques nécessaires à la rédaction du travail de Master interdisciplinaire. L'offre des cours est constituée à partir de l'offre d'enseignement existant des domaines d'études associés.

**L'examen de Master** (mémoire de Master + soutenance) étudie un sujet sous l'angle d'au moins deux disciplines (30 ECTS).

#### **5. Modules**

##### **5.1 Modules obligatoires**

Les trois modules obligatoires sont : „Psychologie et Sciences de l'éducation“, „Droit“ ainsi que „Sciences sociales et humaines“.

##### **5.1.1 Psychologie et Sciences de l'éducation**

A partir de l'offre des cours établis, les étudiant-e-s peuvent choisir les cours Master qui leur correspondent le mieux en lien avec leur discipline initiale ou perspective professionnelle. Comme les unités d'apprentissage comportent respectivement 3 ECTS, au moins cinq cours doivent être choisis et terminés avec succès. Les étudiant-e-s acquièrent des connaissances et compétences de base dans le domaine de la psychologie du couple et de la famille, dans la recherche psychologique sur les relations entre parents et enfants, ainsi que sur des contenus clinico-psychologiques ou de la psychologie du développement pertinents pour la famille et les relations parent-enfant. Des contenus portant sur des interventions psychologiques font également partie de l'enseignement. A partir des différents domaines de la recherche pédagogique, les étudiant-e-s apprennent le lien entre famille, enfance, éducation et société. Notamment, l'enseignement des sciences de l'éducation offre aux étudiant-e-s la possibilité d'aborder l'histoire et l'actualité en lien avec les différentes régularisations politiques et de l'état providentiel en matière de développement des enfants au sein et à l'extérieur de la famille. En plus, les étudiant-e-s vont se familiariser avec des importants concepts théoriques, des stratégies de recherche et des sujets clés de la recherche en sciences de l'éducation relevant

du domaine de l'enfance et de la famille. Une attention spéciale est donnée aux institutions pédagogiques en dehors du cadre familial, leurs relations aux familles ainsi qu'aux conditions professionnelles et culturelles de l'éducation dans une société marquée par la diversité. Les formes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que les modalités de l'évaluation seront déterminées par le responsable respectif de l'unité d'apprentissage.

### **5.1.2 Droit**

A partir de l'offre des cours établis, les étudiant-e-s peuvent choisir les cours Master qui leurs correspondent le mieux en lien avec leur discipline initiale ou perspective professionnelle. Comme les unités d'apprentissage comportent respectivement 5 ECTS, au moins trois cours doivent être choisis et terminés avec succès. Les étudiant-e-s acquièrent des connaissances et compétences de base dans le domaine du droit de la famille et de l'enfant, avec un accent sur les questions de relations de mariage ainsi qu'au sujet de la législation sur la protection de l'enfant et de l'adulte. Les domaines du droit pénal des mineurs, le droit des migrations, ou le droit musulman et juif en Suisse sont des aspects qui peuvent être abordés au long des études. Les formes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que les modalités de l'évaluation seront déterminées par le responsable respectif de l'unité d'apprentissage.

### **5.1.3 Sciences sociales et humaines**

A partir de l'offre des cours établis, les étudiant-e-s peuvent choisir les cours Master qui leurs correspondent le mieux en lien avec leur discipline initiale ou perspective professionnelle. Comme les unités d'apprentissage comportent respectivement 3 ECTS, au moins cinq cours doivent être choisis et terminés avec succès.

La diversité des modèles familiaux actuels s'accompagne d'une pluralité de pratiques d'éducation des enfants qui sont liées à des modèles culturels spécifiques et aux représentations des rôles respectifs de l'homme et de la femme. La portée de ces conceptions ne se limite pas à la seule sphère domestique, elle touche aussi les différents acteurs professionnels. Ce module vise à retracer la situation actuelle et l'évolution historique du statut des enfants, les rapports intergénérationnels et leurs relations avec les institutions concernés (famille, Etat, milieux politiques, programmes sociaux, entreprises, école, institutions juridiques, administratives, etc.). Tenant compte de la diversité du rapport à la parentalité, à l'enfance ou à l'adolescence, les enseignements en sciences sociales permettent à la fois de mieux comprendre les actions des individus et de prendre une certaine distance critique face aux réalités présentes. Les enquêtes récentes portant sur les populations plus jeunes fourniront une connaissance pointue sur les parcours d'entrée dans la vie active, les dynamiques identitaires, la gestion des références culturelles et religieuses, le rapport à la consommation ou l'usage des technologies de l'information et de la communication auprès de ces dernières. Les méthodes d'enquête et d'analyse enseignées sont propres aux problématiques de chaque enseignement, spécifiques aux contextes historiques et adaptées aux catégories de personnes concernées (enfants, jeunes, familles, institutions). Les compétences acquises sont ainsi mobilisables dans d'autres domaines professionnels que ceux de la recherche scientifique.

Les formes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que les modalités de l'évaluation seront déterminées par le responsable respectif de l'unité d'apprentissage.

## 5.2 Module à choix

Les étudiant-e-s peuvent choisir - en fonction de leur objectif de formation et de leurs intérêts - l'un des 2 modules à option d'au moins 15 ECTS. Si les étudiant-e-s souhaitent approfondir leurs connaissances au sujet de la **famille**, ils développeront une compréhension cohérente de la famille et des processus familiaux, en tenant compte des actuelles conditions légales, sociales ou historiques. En choisissant le module à choix **enfance et jeunesse**, les étudiant-e-s aborderont les connaissances actuelles du domaine de l'enfance et de la jeunesse au travers de différentes disciplines, à savoir : les dynamiques d'identité, la gestion des cadres de référence culturels et religieux, ou l'utilisation des technologies d'information et de communication. Les responsables de l'unité d'enseignement/apprentissage, en coordination avec l'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille, attribueront leur cours à un module à option en fonction des contenus transmis. Les formes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que les modalités d'évaluation seront déterminées à chaque fois par le responsable de la matière.

Dans ce cadre, les étudiant-e-s suivront également les cours de méthodes de recherches qui leur seront nécessaires pour la rédaction de leur travail de Master interdisciplinaire (travail scientifique interdisciplinaire, introduction aux méthodes juridiques et Reading and understanding quantitative research reports ; 3 ECTS). Le colloque « Travail scientifique interdisciplinaire » est obligatoire pour tous les étudiant-e-s. Pour les deux séminaires de méthodologie, l'étudiant-e peut, sur demande, être dispensé-e de l'obligation et suivre d'autres cours à la place. Selon le Bachelor d'origine, les connaissances enseignées dans les cours de méthodologie peuvent être présupposées.

## 5.3 L'examen de Master

Le **travail de Master** consiste en la rédaction d'un travail écrit et interdisciplinaire. L'examen final comprend le travail écrit ainsi que sa défense. Ceci correspond à 30 ECTS (article 51 du règlement). A ce sujet seront intégrés, tant d'un point de vue méthodologique que du contenu, au moins deux disciplines.

## 6. Langues d'enseignement « bilingue » et « mention bilingue »

La **langue d'enseignement** peut varier selon l'unité d'apprentissage choisie, soit en allemand, en français ou en anglais. Le cursus peut être effectué avec la mention bilingue. L'étudiant-e doit obtenir au moins 40 % de ses crédits ECTS (36 ECTS) dans chacune des deux langues (français et allemand) (art. 50 du règlement).

## 7. Examens

### 7.1 Inscriptions

Les étudiant-e-s sont responsables de l'inscription aux examens dans les délais fixés.

Il est de la responsabilité des étudiant-e-s de se renseigner auprès des facultés concernées sur les délais d'inscription.

L'étudiant-e doit se présenter à l'examen de l'unité d'enseignement de la Faculté des lettres dans laquelle il ou elle est inscrit-e au plus tard lors de la quatrième session qui suit son inscription à cette unité d'enseignement. Si tel n'est pas le cas, cela signifie l'échec définitif de cette unité d'enseignement (art. 15, al. 5 du règlement). Pour les autres facultés, les étudiant-e-s doivent se référer aux règlements correspondants.

## **7.2 Tentatives et échecs**

### **7.2.1 Unités d'enseignement**

Si une tentative d'examen dans une unité d'enseignement est insuffisante, l'évaluation peut être répétée. Une unité d'enseignement est définitivement échouée si, après avoir atteint le nombre maximal de tentatives possibles, l'évaluation n'est pas suffisante. Le nombre maximal de tentatives d'évaluation possible est déterminé par la faculté sous laquelle l'unité d'enseignement est organisée.

Si une unité d'enseignement est définitivement ratée, une autre unité d'enseignement peut être choisie à sa place.

Deux unités d'enseignement du programme d'études peuvent être définitivement échouées. L'échec définitif d'une troisième unité d'enseignement entraîne l'échec définitif du programme d'études, respectivement du cursus. L'échec définitif d'une unité d'enseignement du programme complémentaire entraîne l'échec définitif du programme, respectivement du cursus d'études.

### **7.2.2 Travail de Master**

Si une candidate ou un candidat s'est vu refuser l'admission à la soutenance, elle ou il peut retravailler son travail de Master. Le ou la responsable de la thèse lui communique par écrit la décision motivée et lui fixe un délai raisonnable pour retravailler le travail de Master. Un travail de Master ne peut être retravaillé qu'une seule fois. Si l'admission à la soutenance est refusée une deuxième fois, cela signifie un échec définitif.

Si la note de la soutenance est insuffisante, le responsable envoie la décision écrite et motivée au candidat ou à la candidate et convoque une nouvelle soutenance dans un délai de trois mois. Un travail de Master ne peut pas être défendu plus de deux fois.

## **8 Calcul de la note finale**

Une note est calculée pour chaque module. Chaque unité d'enseignement doit être achevée avec une note suffisante ou une décision « réussi » pour être considérée comme réussie. La note du module est calculée à partir de la moyenne des notes individuelles non pondérées.

Le travail de Master écrit est évalué par deux notes (une note par discipline). La moyenne de ces notes représente 2/3 de l'évaluation finale, tandis que la note de la soutenance du travail de Master compte pour 1/3.

## **9. Entrée en vigueur et dispositions transitoires**

Ce règlement s'applique à tous les étudiant-e-s qui commencent le Master à partir du semestre d'automne 2023. Les étudiant-e-s qui étaient déjà inscrit-e-s avant ce semestre sont soumis-e-s au plan d'études précédent. Au plus tard à partir du semestre d'automne 2025, tous les étudiants et toutes les étudiantes seront soumis-e-s à ce règlement.

## Annexe 1 : Aperçu tabulaire

### 1. Aperçu

|   | <b>Master en Études sur la famille, l'enfance et la jeunesse</b> | <b>ECTS</b> |
|---|--|-------------|
| 1 | Module psychologie / sciences de l'éducation                     | 15          |
| 2 | Module droit   | 15          |
| 3 | Module sciences sociales et humaines                             | 15          |
| 4 | Module à choix famille ou enfants et jeunes                      | 15          |
| 5 | Examens de Master  | 30          |
|   | <b>Total</b>   | <b>90</b>   |

### 2. Modules de base obligatoires

|   |  | <b>ECTS</b> |
|---|--|-------------|
| 1 | Module psychologie / sciences de l'éducation | 15          |
| 2 | Module droit                                 | 15          |
| 3 | Module sciences sociales et humaines         | 15          |
|   | <b>Total</b>                                 | <b>45</b>   |

### 3. Module à choix

| 4         |  | <b>ECTS</b> |
|-----------|--|-------------|
|           | Famille  | 12          |
|           | Cours de méthodologie                                      | 3           |
|           | 1) Travail scientifique interdisciplinaire                 | (1)         |
|           | 2) Introduction aux méthodes juridiques                    | (1)         |
|           | 3) Reading and understanding quantitative research reports | (1)         |
|           | <b>Total</b>   | <b>15</b>   |
| <i>ou</i> |  |             |
|           | Enfants et jeunes  | 12          |
|           | Cours de méthodologie                                      | 3           |
|           | 1) Travail scientifique interdisciplinaire                 | (1)         |
|           | 2) Introduction aux méthodes juridiques                    | (1)         |
|           | 3) Reading and understanding quantitative research reports | (1)         |
|           | <b>Total</b>   | <b>15</b>   |

### 5. Examens de Master interdisciplinaires

| 5 |                            | <b>ECTS</b> |
|---|----------------------------|-------------|
|   | Travail écrit + soutenance | 30          |
|   | <b>Total</b>               | <b>30</b>   |